



LES ÉCHOS DU CE

AOÛT 2015

Présents pour la CGT : Gaëlle ARZUR (Brest), Karine CEVAER (Rennes), Alexandra BOULAY-DUPE (Nantes), Vincent FLOUR (Vanves), Catherine GAUBERTI (Caen), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Nathanaël LEMAIRE (Tours), Fernando MALVERDE (Vanves), Sylvain TOCCO (Rouen).

Représentante syndicale : Fabienne LABIGNE (Nantes).

✓ UN PETIT TOUR ET PUIS S'EN VA...

Une nouvelle époque s'ouvre... sans **Yannick Letranchant**. L'ex-directeur du pôle Nord-Ouest sera resté un an, quasiment jour pour jour. Il vient d'être **nommé numéro deux de France 3, plus spécifiquement en charge du réseau régional** qu'il n'a eu qu'une année pour découvrir...

Quels projets, quelle ligne ? Il faudra attendre pour le savoir. Aux élus, le directeur-adjoint Jean-Michel Le Guennec a lu un message de M. Letranchant s'excusant d'avoir filé à l'anglaise.

Et comme les temps sourient au nouveau directeur délégué de France 3, il s'est même offert le luxe de nommer son successeur... et de faire mentir Goscinny : le Calife a désigné le Grand Vizir pour lui succéder.

✓ FICHAGE : LES ELUS EXIGENT DES EXPLICATIONS

Les élus ont interpellé la direction sur ce qu'elle appelle les « **revues de personnel** », **procédé qui vise en théorie à détecter des salariés à fort potentiel** et qui, sur le papier, devrait permettre par exemple de susciter et encourager la féminisation de l'encadrement.

Dans la réalité, les révélations syndicales publiées dans la presse montrent qu'à Clermont-Ferrand, **ces « Evaluations de performance et de potentiel »**

s'apparentent à un fichage pur et simple, agrémenté de jugements et d'appréciations humiliants et discriminatoires. Le tout à l'insu des salariés et des instances du personnel qui auraient du être informées et consultées.

La direction le reconnaît, dans le pôle Nord-Ouest elle a mis en place les revues de personnel, mais elle conteste avoir pratiqué un fichage avec des annotations personnelles.

On a peine à le croire tant **elle refuse obstinément de transmettre le moindre document** aux élus, ne serait-ce qu'une fiche vierge, ce qui leur permettrait pourtant de juger de sa bonne foi.

La direction se contente de réciter les éléments de langage officiels : « il n'y a pas de fiches », « c'est une question nationale qui sera traitée au niveau national ». Tout juste concède-t-elle, avec un art consommé de l'euphémisme, qu'elle a « peut-être péché par manque d'information » ou qu'il y a eu un « déficit d'information ».

C'est un peu court. **Le pôle Nord-Ouest a été en pointe sur la mise en place de ces revues**, c'est donc bien les managers du Pôle qui ont rempli secrètement ces fiches-qui-ne-sont-pas-des-fiches, mais qui en sont quand même puisqu'y figurent en en-tête le nom du salarié, de son n+1, et des cases pour inscrire des commentaires.

La direction a beau jeu de nous dire : « il faut se faire confiance ». La confiance déjà bien mise à mal ces dernières années vient de prendre un sacré coup sur le carafon. Et on a peine à croire, comme nous l'assure la main sur le cœur le président du CE, que ces revues de personnel sont menées « dans l'intérêt du salarié ». Que dire alors des exemples du pôle Sud-Est, où la fiche-secrète-qui-n'est-pas-une-fiche est en complète contradiction avec les commentaires « officiels » de l'entretien annuel ?

Face à l'attitude de refus et de dissimulation de la direction, **les élus ont adopté une résolution** et décidé de saisir la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et la Justice.

✓ **REGIE D'ORLEANS : RETOUR A LA CASE DEPART**

Alors que la future régie d'Orléans est en cours d'achèvement et alors que le projet venait d'être présenté au CE du mois de juin, on a appris qu'il avait été modifié, sur ordre de la direction technique nationale, ce qui n'a pas manqué d'interpeller les élus.

En fait, **la DCER (Direction centrale des équipements du réseau) a exigé que le point de diffusion soit rapatrié au centre de la régie**, à la place de la palette graphique, qui prendrait sa place dans un local isolé et ce, contrairement à l'aménagement qui avait été mis en place à Orléans et présenté aux instances.

La direction réfute qu'il y ait un lien avec un éventuel projet d'automatisation des régies et réaffirme que ça n'est pas à l'ordre du jour. Elle met plutôt en avant le fait que la diffusion est un point central et essentiel d'une régie, qui est amené à évoluer à l'occasion du passage à la HD, de la mise en place d'I.média et des évolutions technologiques. La direction technique nationale souhaite **standardiser les régies afin de faire des économies d'échelle** sur l'ingénierie lors des renouvellements dans les différentes antennes.

✓ **BILAN DE LA MEDECINE DU TRAVAIL EN 2014**

La présentation des rapports annuels de la médecine du travail révèle de manière de plus en plus criante **le manque de moyens dont souffre le secteur de la santé au travail**. Pénurie voire carence des médecins, services interentreprises complètement submergés, qui ne parviennent plus à remplir leurs obligations en termes de suivi des salariés et de prévention au sein de l'entreprise.

Si la législation actuelle prévoit **a minima un entretien infirmier pour chaque salarié tous les deux ans et une visite avec le médecin tous les 4 ans**, la réalité est toute autre. Rares sont les services qui ont mis en place ces fameux entretiens et nombre de salariés n'ont pas vu un médecin du travail depuis plus de 4 ans, ceci alors que le climat au sein de l'entreprise et la pression plus forte sur les conditions de travail rendent la demande des salariés plus pressante. Malheureusement, **plutôt que d'essayer d'inverser la tendance, le législateur pourrait encore assouplir la règle** en ne prévoyant plus une visite médicale que tous les 5 ans.

Sur le pôle Nord-Ouest, **848 salariés sont soumis à la médecine du travail**, c'est à dire grosso-modo les permanents. Officiellement, les CDD devraient être eux aussi suivis, ce qui n'est que trop rarement le cas.

Sur les 17 secteurs médicaux que compte le pôle Nord-Ouest, on ne compte que 15 rapports et encore, certains sont réduits à une « check-list » succincte et inexploitable. Sur certains sites, il n'y a pas eu de visite à la médecine du travail en 2014. Il s'agit de Blois, Avranches et le Havre. A Châteauroux, c'est encore plus pathétique : France 3 avait oublié de re-signer le contrat avec le service de médecine inter-entreprises. Ca en dit long...

Certains sites, comme Rennes, connaissent depuis des années une carence de médecin du travail et quand finalement, laborieusement, le poste a été pourvu, le médecin a eu un accident de voiture et on en est revenu à la case départ...

Pourtant les besoins sont énormes, en particulier avec la réforme de France Télévisions, l'absence de perspectives, les restrictions financières, l'absence de visibilité et de projet et la pression plus forte sur les salariés. C'est ce que notent en termes très directs les 3 seuls rapports circonstanciés (ceux de Vanves, Orléans et Rouen). On y

parle de « plaintes ostéo-musculaires », de TMS (troubles musculo-squelettiques, reconnus comme maladie professionnelle), de fatigue visuelle, de problèmes d'organisation du travail, de « manque de reconnaissance » ou de « faible reconnaissance professionnelle », de « vécu de « placardisation » avec sous charge de travail », de « perte d'intérêt et dévalorisation » ou « augmentation significative de la démotivation », de « perte de compétences professionnelles », d'« inquiétudes sur l'avenir », de « syndrome anxio dépressif », de dépression, de « troubles du sommeil » ou de « syndrome d'épuisement professionnel ».

Le remarquable rapport du Docteur Mageau (Vanves) note que les « restrictions (d'aptitude, NDLR) sont en nette augmentation et des inaptitudes sont à prévoir ». Et il ajoute : « Des solutions doivent être travaillées, organisationnelles, matérielles (caméra, véhicule, ...) et mise en place d'une GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ce qui n'existe toujours pas à France Télévisions, NDLR) ».

Il conclut en notant que le « climat de confiance dans l'entreprise » est « déjà très altéré ». Sans appel...

✓ BILAN FINANCIER DU POLE NORD-OUEST A FIN JUIN

Selon le directeur financier, la **situation financière est conforme à l'objectif**. A fin juin, la consommation du budget atteint 53 M€ sur 102 M€ prévus en fin d'année.

Les effectifs cumulés sur l'année atteignent 815 ETP (équivalents temps plein) pour un objectif de 814 ETP fin 2015. La direction estime qu'on y sera, puisque le 1^{er} semestre est traditionnellement plus fort que le second. **En un an, le pôle a perdu 16 ETP**, dont 12 ETP permanents partis dans le cadre du PDV, majoritairement des PTA.

Côté recettes, **la publicité régionale et le parrainage marchent mal**. Avec 2,5 M€ de chiffre d'affaires, on devrait se maintenir péniblement au niveau de 2014. Manifestement le créneau ouvert à la publicité régionale à 20h10 n'est pas à la hauteur des espérances. On en attendait 10 M€ par an, ce serait dix fois moins.

La direction affirme qu'il n'y aura **pas de budget rectificatif d'ici la fin de l'année** et ce malgré des perspectives financières très mauvaises. Ce qui ne nous met pas à l'abri de nouvelles économies sur l'activité régionale, même si le directeur financier juge que la prise de congés a été bonne cette année.

✓ **PROJET IMMOBILIER DE ROUEN**

Avant d'aller se recaser au Conseil d'Etat, Rémy Pflimlin a signé avec le Port autonome de Rouen la **convention de mise à disposition du terrain de la future station** sur les quais de Seine. Un concours d'architecte doit être lancé dans les prochaines semaines.

✓ **A VENIR**

Prochain CE : 25 septembre.

Commission des Activités sociales et culturelles : 8 septembre.

Commission de la Formation professionnelle : 11 septembre.



Résolution

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest ont appris l'existence d'une « *Revue de personnel : évaluation de performance et de potentiel* », document d'évaluation individuel et nominatif établi à l'insu des personnels de l'entreprise, en particulier dans le pôle Nord-Ouest.

La mise en œuvre de ce système s'est faite dans la plus complète opacité, sans que les instances représentatives du personnel en aient été informées, comme le prévoient pourtant les articles L.2323-32 et L.2323-27 du Code du travail.

Par ailleurs, ces faits sont en contradiction avec l'article L. 1222-3 du Code du travail qui veut que le salarié soit « *expressément informé, préalablement à leur mise en œuvre, des méthodes et techniques d'évaluation professionnelle, mises en œuvre à son égard* ».

Sommée ce jour de s'expliquer, la direction du pôle Nord-Ouest nie tout « fichage des salariés », tout en reconnaissant que le système a été appliqué par l'encadrement.

Les élus ont demandé une communication des documents qui leur permette de juger des techniques réellement mises en œuvre dans le pôle Nord-Ouest pour mener à bien ces « revues de personnel ». La direction refuse catégoriquement de les leur fournir.

En conséquence, les élus du Comité d'établissement France 3 Nord-Ouest mandatent le Secrétaire du CE pour saisir la Commission nationale Informatique et libertés, afin de vérifier la légalité de ces pratiques managériales.

Les élus invitent les salariés qui le souhaitent à demander officiellement à la direction la communication de ces éléments d'évaluation les concernant.

Par ailleurs, comme ni le Comité d'établissement, ni les CHSCT n'ont été informés ou consultés sur la mise en place de ce dispositif, ce qui constitue une entrave au fonctionnement des instances, les élus mandatent le Secrétaire du CE pour saisir la justice de ce délit.

**Adopté à l'unanimité des élus
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Rennes, le 4 septembre 2015

PROPOSITION DE LETTRE-TYPE (par courrier ou par mail)

Prénom NOM
Adresse
Fonction
Service

Mme Nathalie DENE
Directrice des ressources humaines
France 3 Nord-Ouest
9, avenue Janvier
CS 44015
35040 RENNES Cedex

xx, le xx

Objet : accès à mes données d'évaluation

Madame la directrice,

J'ai appris par la presse et par les instances représentatives du personnel que la direction du pôle Nord-Ouest avait mis en place une « revue de personnel », à l'occasion de laquelle des grilles individuelles d'évaluation des salariés avaient été remplies par les managers, sans que j'en ai été informé(e) comme le prévoit pourtant l'article L.1222-3 du code du travail.

Dans les exemples de documents publiés par la presse, en l'occurrence ceux de l'antenne d'Auvergne, il apparaît que les commentaires portés sur ces grilles sont sans rapport avec ceux de l'entretien annuel des salariés.

Devant le Comité d'établissement du mois d'août, vous avez affirmé que de telles annotations n'avaient pas eu cours dans le pôle Nord-Ouest.

Afin de le vérifier, je vous demande de pouvoir accéder à tous les documents et éléments d'évaluation me concernant.

Recevez, Madame la directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Signature

Copie à

- Jean-Michel Le Guennec, directeur du pôle Nord-Ouest
- Arnaud Lesaunier, directeur général délégué aux ressources humaines et à l'organisation
- Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CE France 3 Nord-Ouest
- Organisation syndicale de votre choix